



**PRÉFET
DES ARDENNES**

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE

autorisation délivrée par arrêté préfectoral du 28 février 2018 en vue d'exploiter un parc éolien regroupant vingt-trois aérogénérateurs et huit postes de livraison situé sur le territoire des communes d'Hannogne-Saint-Rémy, Seraincourt, Sévigny-Waleppe, Renneville, Chaumont-Porcien et Remaucourt (08220) par la SAS Éole HSR – 19 avenue Charles de Gaulle à Rethel (08300)

En application des dispositions du code de l'environnement, et par arrêté préfectoral n°2021-383 du 09 juillet 2021 modifié, une enquête publique complémentaire est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de **15 jours**, du **lundi 06 septembre 2021 au lundi 20 septembre 2021 inclus**. Ce parc éolien se compose de 23 aérogénérateurs et de 8 postes de livraison implantés sur les communes d'Hannogne-Saint-Remy, de Seraincourt, de Sévigny-Waleppe, de Renneville, de Chaumont-Porcien et de Remaucourt,. La puissance totale maximale du parc sera de 75,9 MW pour une hauteur maximale de mât des éoliennes de 80 m et une hauteur sommitale maximale (pales à la verticale) de 183 m.

Au terme de la procédure, le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre par arrêté l'autorisation modificative qui prendra en compte l'avis de l'autorité environnementale, en vue de régulariser l'arrêté préfectoral n°I-5012 du 28 février 2018 portant autorisation unique délivrée à la société Eole HSR pour l'exploitation d'un parc éolien. Cette décision pourra prendre la forme d'un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou d'un arrêté de refus.

M. Michel CHOISY, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État retraité, a été désigné pour présider la commission d'enquête. Il sera assisté de M. Christian TREVET, officier préventionniste des sapeurs pompiers professionnels retraité et de M. Michel ZGAJNAR, contrôleur territorial retraité ont été désignés en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête, par décision du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. En cas d'empêchement du commissaire enquêteur, le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par lui ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Chaumont-Porcien.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique complémentaire, comprenant le dossier d'enquête initial relatif au projet, et notamment une étude d'impact, le nouvel avis de l'autorité environnementale, une note explicitant les modifications substantielles apportées au dossier initial est consultable :

- sur le site internet des services de l'État <http://www.ardennes.gouv.fr/> / onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE),
- sur un poste informatique aux heures habituelles d'ouverture au public en mairie de Chaumont-Porcien,
- sur support papier en mairies d'Hannogne-Saint-Remy (lundi et jeudi de 17h45 à 18h30), de Seraincourt (mardi de 08h00 à 12h00 jeudi de 17h00 à 19h00), de Sévigny-Waleppe (lundi de 13h00 à 15h30 et jeudi de 09h30 à 12h00), de Renneville (lundi de 09h00 à 12h00 et le jeudi de 13h30 à 17h30), de Chaumont-Porcien (lundi mardi jeudi de 14h00 à 17h00) et de Remaucourt (mardi de 17h00 à 18h00), aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur.

Le public pourra, jusqu'à la clôture de l'enquête (lundi 20 septembre 2021 à 18h00), formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/2456>, et par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-2456@registre-dematerialise.fr. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé, à la même adresse.
- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire enquêteur HSR - mairie de Chaumont-Porcien – 2 place de la Mairie – 08220 Chaumont-Porcien. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre tenu à disposition au siège de l'enquête.
- directement sur les registres d'enquête à feuillets non-mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur en mairies d'Hannogne-Saint-Remy, de Seraincourt, de Sévigny-Waleppe, de Renneville, de Chaumont-Porcien et de Remaucourt aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur, à :

À la mairie d'Hannogne-Saint-Remy	Lundi 06 septembre 2021 de 10h00 à 12h00
À la mairie de Seraincourt	Mercredi 08 septembre 2021 de 15h00 à 17h00
À la mairie de Sévigny-Waleppe	Vendredi 10 septembre 2021 de 10h00 à 12h00
À la mairie de Renneville	Mardi 14 septembre 2021 de 15h00 à 17h00
À la mairie de Chaumont-Porcien (siège de l'enquête)	Jeudi 16 septembre 2021 de 10h00 à 12h00
À la mairie de Remaucourt	Lundi 20 septembre 2021 de 16h00 à 18h00

Compte tenu de la pandémie de COVID19, l'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre.

Le rapport final et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans la commune d'implantation, sur le site internet des services de l'État les Ardennes sus-mentionné, et à la Préfecture des Ardennes pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique complémentaire.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Valentin LECLERCQ personne responsable du projet à l'adresse suivante : 19 avenue Charles de Gaulle à Rethel (08300) ou par courriel à valentin@ttrenergy.com ou à la Préfecture des Ardennes – direction de la coordination et de l'appui aux territoires – bureau des procédures environnementales – 1, place de la Préfecture – BP60002 – 08005 Charleville-Mézières.

Charleville-Mézières, le **05 AOÛT 2021**

le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Christian VEDELAGO